

Les patrons de cafés signent un code de bonne conduite

L'INITIATIVE permettra-t-elle de faire revenir le calme rue de Bretagne et autour du Carreau du Temple, où les habitants se plaignent des abus et nuisances sonores provoquées par les terrasses de cafés ? Toujours est-il que parmi les seize responsables de bars et restaurants réunis hier après-midi à la mairie du III^e, tous ont signé la charte du vivre ensemble du quartier Enfants-Rouges (*lire ci-dessous*) proposée par la municipalité. Signature qui leur permettra d'apposer sur leur vitrine un autocollant « Respect à tous les étages » délivré par la mairie.

Avant d'appeler chacun à ses responsabilités, Pierre Aidenbaum (PS), maire du III^e, a commencé par se féliciter de l'attractivité de cette partie du Haut Marais aujourd'hui très à la mode : « Nous ne sommes pas contre les terrasses. Elles animent ce quartier très recherché dans Paris où les gens se donnent rendez-vous ». Après avoir évoqué « les calicots aux fenêtres (*NDLR : frappés du slogan : « Non aux terrasses »*) et les pétitions des riverains qui circulent », l'élue a fermement dénoncé « les débordements de terrasses qui sont inacceptables ». Prenant soin de ne citer personne, le maire a mis en cause « quelques bistrotts qui agrandissent leur terrasse de manière démesurée ou même qui installent des chaises et des tables sans autorisation ! »

Mettre un terme aux abus

Pour mettre un terme à ces abus, Pierre Aidenbaum a prévenu : « Je prendrai toutes les mesures d'urbanisme et de police nécessaires ». Les sanctions vont de l'amende (35 €, « ce qui n'est absolument pas dissuasif », déplore le maire) à la fermeture administrative.

Le seul moment où le ton est



Terrasse du café Soprano, 2, rue du Petit-Thouars, Paris (III^e), hier.

Florian Cadiou, directeur du café Soprano, a signé la charte du vivre ensemble (LP/Ph.B.)

monté au cours de la réunion, c'est lorsque Florian Cadiou, directeur du café Soprano (2, rue du Petit-Thouars), a fait remarquer au maire : « Je n'ai pas de réduction de bruit entre 19 et 2 heures du matin ». Visiblement excédé par les plaintes des riverains à propos de cet établissement, Pierre Aiden-

baum a aussitôt répondu : « Vous êtes celui qui nous pose le plus de problèmes aujourd'hui. Vous avez l'une des plus belles terrasses du quartier et ça ne vous suffit pas ! » Et le maire de conclure : « Franchement, y'a des bistrotts où je ne veux plus aller manger... »

PHILIPPE BAVEREL

Trois nouveaux commandements

Ces trois dispositions sont extraites de la charte de la mairie du III^e.

1. La surface de la terrasse, tu respecteras. La surface des terrasses est limitée au tiers de la largeur du trottoir. Une largeur minimum d'1,60 m est réservée aux piétons. Pour matérialiser les emprises, « des pastilles en laiton seront incrustées dans le sol par la Ville ».

2. L'horaire de fermeture, tu respecteras. Les cafés doivent être complètement fermés à deux heures du matin. « Mais il y a des bistrotts qui commencent à débarrasser à deux heures si bien qu'à trois heures, ils sont encore en train de ranger les chaises ! » s'indigne le maire du III^e.

3. La musique en terrasse, tu banniras.

PH.B.